



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Avis

Avis sur les prix du pétrole et suppression de la taxe sur le carbone sur le mazout domestique

Le 26 octobre 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il suspendrait temporairement la redevance sur les combustibles sur les livraisons de mazout de chauffage domestique pour une période de trois ans, à compter du 9 novembre 2023, dans toutes les provinces et territoires où elle s'applique actuellement. Le gouvernement du Canada a publié un projet de règlement à cet égard. Finances Canada a indiqué que l'Agence du revenu du Canada appliquera les mesures à titre provisoire.

Par conséquent, la Commission mettra à jour, à titre provisoire et jusqu'à ce qu'elle en décide autrement, le modèle de tarification hebdomadaire pour exclure la redevance fédérale sur le mazout domestique et ajustera le prix maximum en conséquence.

Le prix maximum reflétant ce changement pour le mazout domestique entrera en vigueur à 0 h 01, le vendredi 17 novembre 2023.

Les prix maximaux actuels du pétrole peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse <https://nbeub.ca/fr/current-petroleum-prices-2>.

Coordonnées de la Commission :

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
15 Market Square, bureau 1400
Saint John, N.-B. E2L 4Y9
Sans frais: 1-866-766-2782
Tél: (506) 658-2504 / Fax: (506) 643-7300
Courriel: de general@cespnb.ca
Site Web: www.cespnb.ca